

PRIME DE 1874.

De toutes parts on nous demande à quelle époque se fera la distribution de la Prime que nous promettons.

Nous faisons fabriquer, dans une des premières maisons d'Angleterre, un papier glacé, superfin, sur lequel la Prime sera imprimée. Ce papier nous arrivera dans la première semaine de Décembre prochain. C'est au commencement de Janvier que la Prime sera expédiée à tous nos abonnés. L'Administration ne fera qu'un seul et même envoi. Les retardataires pourront profiter de ce laps de temps, afin de ne pas perdre le bénéfice que nous accordons. Les nouveaux abonnés, qui paieront un semestre d'avance, jouiront aussi de la même faveur.

Sous peu, et à titre d'échantillon, nous adresserons une copie de la Prime à tous nos agents. Nous les prions instamment de la montrer aux abonnés de leurs paroisses respectives; ils verront que cette gravure a du prix et qu'elle mérite d'être encadrée.

La copie que nous envoyons à nos agents est déjà bien belle; mais nous promettons qu'elle sera surpassée quand elle sera imprimée sur le papier de luxe que nous avons fait fabriquer tout exprès. Nous pouvons dire sans crainte que la Prime de 1874 sera le travail le plus riche sorti jusqu'ici de nos presses.

L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 6 NOVEMBRE 1873.

DEBATS DE LA SEMAINE.

DU 27 AU 31 OCTOBRE.

Si nous disions que ces débats ont été, suivant la formule consacrée, palpitants d'intérêt, nous mentirions à nos lecteurs. Rien de neuf, beaucoup d'acrimonie, quelques aperçus plus nouveaux dans la forme que dans le fond, et c'est tout.

L'adresse en réponse au discours du Trône a été proposée par M. Witton et secondée par M. Baby, le député de Joliette.

Tous deux se sont bien acquittés de leur tâche ingrate. M. Baby a été très heureux et a prouvé à ses nombreux amis qu'ils avaient raison d'espérer en lui. Il a de l'étude, du talent, du caractère et de l'avenir. Il est prudent et peu pressé; plus politique qu'ambitieux. Dévoté à son pays et à son parti, il travaille avant tout à servir l'un et à aider l'autre, en autant que le dernier a pour but d'assurer le bonheur et la prospérité du premier. Le comté de Joliette peut être fier de posséder un tel représentant.

Après ces deux discours est venue la grande bataille, ouverte par l'hon. M. Mackenzie, chef de l'opposition. Nous ne voulons pas—et la chose n'en vaut pas la peine—analyser les discours prononcés durant les cinq premiers jours. Il est important, néanmoins, que nos lecteurs sachent exactement sur quoi ils ont roulé.

M. Mackenzie a terminé son discours par une motion de non-confiance formulée dans les termes suivants :

“ Nous devons informer Son Excellence que par leur conduite, en rapport avec les accusations portées contre eux par M. Huntington de son siège en cette Chambre, et d'après les faits révélés dans la preuve mise devant nous, ses ministres ont mérité la censure sévère de cette “Chambre.”

L'hon. M. McDonald, de Pictou, proposa en amendement, une motion ainsi conçue : “ Nous désirons assurer Son Excellence que, ayant considéré les allégations faites dans la preuve qui nous a été soumise, regrettant les dépenses et versements de fonds dont tous les partis politiques se rendent coupables dans les élections parlementaires, et souhaitant que des mesures rigoureuses soient adoptées pour mettre fin à une telle pratique, nous continuons d'avoir confiance dans les aviseurs de Son Excellence et dans leur administration des affaires “publiques.”

Ces deux motions comprennent et résument tout le débat. Nous avons donc raison de dire, dès le début de cette revue, que la discussion ne pouvait rien offrir de nouveau. On marchait dans un sentier rebattu. Les journaux ont épuisé la question avant que les orateurs l'aient abordée. Au reste, les termes des deux résolutions indiquent qu'on n'a pas voulu ou qu'on n'a pas pu sortir du cercle tracé par les polémiques ardentes de la presse politique.

L'opposition, d'un côté, affirme donc que la preuve faite devant la Commission Royale suffit pour établir l'une des accusations contenues dans la motion-Huntington, celle d'avoir vendu le Contrat du Pacifique à Sir Hugh Allan; qu'à tout événement, cette enquête établit que les ministres ont reçu d'un riche contracteur de fortes sommes d'argent pour faire de la corruption

électorale. L'inconstitutionnalité de la prorogation du 13 août et les attaques contre le Gouverneur-Général sont presque complètement bannies des harangues de l'opposition.

De leur côté, les partisans de Sir John soutiennent que la motion-Huntington n'est nullement établie; que tout ce qui a été prouvé devant la Commission Royale, c'est que Sir Hugh Allan a souscrit largement au fonds électoral. La motion de M. McDonald, de Pictou, leur permet d'aller plus loin: ils déclarent l'opposition coupable d'une corruption électorale au moins égale, sans compter les petits méfaits au moyen desquels elle a acheté les secrets de l'ignoble McMullen, fait soustraire la correspondance secrète d'Abbott et voler la lettre de Sir John à M. Pope.

Ainsi rétréci, le débat ne dépasse pas ce que tout le monde savait déjà lors de l'ouverture des Chambres, et l'on comprend que l'ennui se soit emparé des Députés dès la deuxième séance. On compte sur Sir John et Blake pour apporter du nouveau; on espère que leur vaste intelligence et leurs puissantes ressources vont agrandir et élever la discussion. Tant mieux! Cette affaire du Pacifique n'est déjà pas gaie. S'il faut se mettre à la répéter éternellement sur le même ton et les mêmes refrains, on tuera le lecteur et l'apoplexie foudroyante pourrait bien gagner les députés trop patients.

J. A. MOUSSEAU.

CHRONIQUE.

Le Gouvernement Local du Nouveau-Brunswick vient de subir une défaite dans le comté de King, où le candidat catholique, M. Nolan, adversaire acharné des écoles séparées, a battu le candidat officiel. C'est le commencement d'une heureuse réaction qui s'accroîtra de jour en jour.

Le *Times* publie ce qui suit sur le succès de la mission de l'hon. Tilley :

“ L'hon. S. L. Tilley, ministre des finances du Canada, a pris passage à bord du paquebot de la ligne Allan, l'*Austrian*, qui part aujourd'hui pour Halifax. M. Tilley est en position de rapporter à ses collègues le grand succès qu'il a obtenu en plaçant sur le marché monétaire l'emprunt du gouvernement canadien, à 4 pour 100, pour un montant de £1,800,000, (\$8,748,000.) Le montant total des soumissions s'est élevé à £4,000,000 (\$19,440,000.) Toute cette somme a été prise au-dessus du minimum et la moyenne de l'offre a été au-dessus de £104. La comparaison de ce chiffre avec le prix des autres emprunts coloniaux garantis, montrera la haute estime que le Canada s'est acquise dans les cercles monétaires par la saine administration de ses finances et l'augmentation rapide de sa richesse. La Banque d'Angleterre a souscrit pour £500,000 de cet emprunt.”

Pas toujours si flatteur, le *Times*; le 16 ou 17 octobre dernier, il a un article peu élogieux sur Sir John à propos de l'affaire du Pacifique. Il y a quelques admissions favorables à notre premier ministre; une approbation formelle de la conduite de Lord Dufferin. La conclusion de son article, en autant que Sir John y est concerné peut se formuler ainsi: il sera facilement acquitté de corruption en ce qui regarde l'accusation portée contre lui et son gouvernement d'avoir vendu le contrat du Pacifique; mais il lui sera plus difficile de convaincre un observateur calme et désintéressé que sa conduite a été, comme celle de tout ministre anglais doit l'être, au-dessus du soupçon.

Il n'est que juste d'ajouter que le *Times*, quand il a émis cette opinion, n'était pas en possession de certains détails importants dont la connaissance pourrait modifier son jugement.

Au moment où nous écrivons—lundi, 3 novembre—les rumeurs vont leur train sur le succès probable du ministère et de l'opposition dans la grande lutte engagée le 27 octobre. Les paris sont ouverts plutôt sur la faible majorité du ministère que sur la majorité de l'opposition. Il nous est inutile de spéculer sur un événement qui sera probablement connu de tous nos lecteurs quand *L'Opinion* leur arrivera. Les renseignements qui nous parviennent d'Ottawa donnent l'assurance d'une majorité de 15 à 18 pour le gouvernement. La nouvelle est de provenance ministérielle. Quelques membres de l'opposition réclament une majorité de cinq.

Où est Riel? A Montréal ou à Ottawa? Il est probable qu'il n'y a pas même mis les pieds. Il a dû rester à Manitoba ou aux Etats-Unis, attendant patiemment le dénouement inévitable que son élection ne peut manquer de provoquer. Ceux qui le connaissent savent que ce n'est pas le manque de bravoure qui l'empêche de prendre son siège. Il attend l'amnistie, qui ne peut tarder à être accordée.

Cette amnistie, au reste, il faut qu'elle vienne, n'en déplaise à MM. les Orangistes d'Ontario et d'ailleurs. M.

Lanthier, l'intelligent et perspicace député de Soulanges, a pris les moyens de l'obtenir par la résolution suivante, dont il a donné avis il y a plusieurs jours.

Cette motion se recommande d'elle-même :

“ M. Lanthier propose: 1o. Que l'intérêt de la puissance du Canada demande que la paix et le contentement règnent dans les différentes provinces qui composent la confédération; 2o. Que par suite des troubles qui ont eu lieu dans la province de Manitoba, avant son union avec le Canada, et des actes violents qui ont été commis, il existe un malaise, une inquiétude constante qui cesseraient bientôt et feraient place à une paix et une satisfaction générales, si Sa Gracieuse Majesté exerçait sa prérogative royale et accordait un pardon plein et entier de toutes les offenses, crimes et délits qui peuvent avoir été commis dans la province de Manitoba à la dite époque; Qu'une humble adresse, basée sur ces résolutions, soit présentée à sa Très-Gracieuse Majesté la Reine, la priant de vouloir bien exercer sa prérogative royale en accordant une amnistie pleine et entière.”

Cette motion est sage et sera adoptée. Pourquoi ne serait-elle pas? Si Riel a été le coupable qu'abhorrent les grits, il a “ payé sa peine.” Son crime est celui de beaucoup de grands patriotes. On le lui fait expier depuis trois ans. Depuis trois ans, il accepte, par patriotisme et par prudence politique, un ostracisme humiliant; il ne l'a fait que parce qu'il croyait servir la cause des Métis qui l'ont acclamé et maintenu leur chef. Ils ne veulent pas de cet effacement; ils veulent être représentés à Ottawa par celui qui leur a obtenu leurs libertés constitutionnelles. En l'élisant par acclamation, ils ont dit à l'Angleterre et au gouvernement de la puissance: “ il nous faut l'amnistie promise et notre homme—Riel—ou le sang coulera de nouveau; notre sagesse et notre modération, durant les trois ans de noviciat politique auxquels vous nous avez soumis, prouvent que nous comprenons nos devoirs de province de la puissance. Pourquoi alors nous priver de nos franchises électorales en excluant notre élu, notre chef?” C'est la voix de la raison politique, et malheur à ceux qui ne l'entendent pas.

M. Aldric Ouimet, le nouveau député de Laval, a été présenté en Chambre par l'hon. M. Langevin et M. Masson; il s'est ensuite fait introduire à Sir John. Voilà qui s'appelle ne pas avoir honte d'arborer ses couleurs.

J. A. MOUSSEAU.

AUX ABONNÉS DE SOMERSET.

Messieurs H. Jutras et fils, Maîtres de Poste de Somerset, sont nommés agents de *L'Opinion Publique*, en remplacement de M. Jacques Pitau, qui a résigné sa charge.

M. SALOMON MAZURETTE.

Voilà un artiste vraiment admirable! Le Canada peut être fier de le compter au nombre de ses enfants. Les succès que ce monsieur a remportés lundi et mardi, au Queen's Hall ont été immenses et très-merités. De pareilles soirées ravissent l'esprit et le cœur.

Nous pouvons dire sans crainte de nous tromper que M. Mazurette est déjà un maître; il a plus que du talent, il a l'inspiration du génie. De même que Liszt, son illustre rival, notre artiste canadien fait parler et chanter le piano; et tout ce que l'âme du pianiste ressent, son clavier nous le redit d'une manière enchanteresse. M. Mazurette nous a joué un bon nombre de morceaux, dont plusieurs de sa composition; mais le grand succès des deux soirées a été le *Home sweet home*, pièce composée par lui-même. Ce morceau est un véritable chef-d'œuvre; Rossini aurait été fier de le signer, nous disent tous les connaisseurs. *Home sweet home* est un ravissant morceau que tout le monde connaît, mais M. Mazurette l'a rendu sublime en y introduisant comme variation l'imitation de la tempête. Il nous est impossible de donner une idée même affaiblie de ce superbe morceau, il faut l'entendre pour le juger.

C'est la tempête prise sur le fait, avec ses hurlements féroces, ses apaisements soudains et ses redoublements de fureurs. Toutes les nuances y sont observées d'une manière admirable. Nous croyons sans peine que M. Mazurette ait refusé plusieurs centaines de piastres pour la propriété de ce morceau.

C'est au moyen d'un jeu de pédales étonnant, que l'étude lui a fait trouver, qu'il nous fait assister à la grande voix de la tempête. Pendant qu'il exécute ce tour de force, il ne perd pas de vue le sujet principal du morceau, *Home sweet home*, mais au contraire, il le joue avec une telle clarté et une telle netteté que les personnes les moins versées dans la musique peuvent le comprendre. Inutile de dire que des applaudissements frénétiques ont accueilli ce chef-d'œuvre.

Après ce que nous avons vu et entendu, on conçoit sans peine que M. Mazurette ait remporté les plus grands succès aux Etats-Unis.

Que M. Mazurette continue; il fera de plus en plus honneur à la race canadienne-française.

Avant de terminer, nous le prions de vouloir bien recevoir nos meilleurs remerciements et nous l'invitons à nous procurer plus souvent ces plaisirs artistiques qui font tant de bien.

Pour ne pas être injuste disons que M. Mazurette a été